

Monsieur CAZABAN Jean
Bâtiment EOSS
22, rue Johannes Kepler
64000 PAU

COMMUNAUTÉ EMMAÛS LANDES-PAYS BASQUE

361 route Emmaüs Baudonne
40220 TARNOS

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

Jean CAZABAN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

COMMUNAUTÉ EMMAÛS LANDES - PAYS BASQUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

À l'Assemblée Générale,

Opinion : refus de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 22 juin 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Communauté Emmaüs Landes-Pays-Basque, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, dans le contexte d'une mission de régularisation et tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement du refus de certifier

Motivations du refus de certifier

Les prescriptions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux personnes morales de droit privé non commerçantes ne sont pas dans l'ensemble respectées.

Il en est ainsi :

- des legs et des donations, qui doivent être comptabilisés dès leur acceptation ou à la date d'entrée en jouissance. Ces libéralités doivent également faire l'objet d'information détaillées en annexe et ce jusqu'à leur complet dénouement ;
- Les fonds propres ne respectent pas les dispositions d'affectation des résultats telles qu'elles sont prévues à l'article 14 des statuts de l'association ;
- L'objet même de l'association consiste à financer ses activités à partir de dons en nature dont elle bénéficie et qui sont destinés à être revendus. Ces dons en nature destinés à être cédés doivent faire l'objet d'une information hors bilan en engagements reçus lorsqu'ils sont significatifs et qu'il est possible de les inventorier, de les valoriser, sans entraîner des coûts de gestion importants. A défaut l'annexe doit expliquer l'absence d'engagement hors bilan ;
- Les prêts à usage (commodats), notamment concernant les immeubles bâtis et non bâtis, ne sont traités ni en pied du compte de résultat ni en annexe ;
- A l'exception des temps alloués par les bénévoles, les autres contributions volontaires en nature, dont les abandons de frais à l'association, ne sont pas non plus traités ;
- L'information relative aux engagements de retraite n'est pas apportée dans l'annexe ;

Tél : 05.59.84.89.71
Email : jean.cazaban@eoss.fr

- Le concept de l'association repose sur l'Appel à la Générosité du Public. Le règlement précité prescrit des dispositions qui contribuent à assurer une plus grande transparence sur l'objet de la collecte et l'utilisation des fonds vis-à-vis des tiers. L'annexe aux comptes annuels doit apporter des informations explicites et présenter un Compte de Résultat par Origine et Destination à partir duquel doit être constitué un Compte d'Emploi annuel des Ressources ;
- L'annexe doit comporter un tableau de variation des fonds propres spécifique à l'Appel à la Générosité du Public ;
- L'annexe peut également comporter un tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et les rubriques du compte de résultat par origine et destination, et entre les contributions volontaires du compte de résultat et les rubriques du compte de résultat par origine et destination ;

L'absence de documents prévus réglementairement et le nombre des informations non produites ne permettent pas de quantifier les incidences sur les comptes de ces anomalies significatives identifiées et non corrigées.

Enfin, l'association a été assignée devant le Tribunal des Prud'hommes courant de l'année 2024. Les indemnités légales de licenciement ainsi que les indemnités compensatrices de congés payés qui s'élèvent globalement à environ 31 000€, n'ont pas été comptabilisées. Le résultat de la période ainsi que les fonds propres à la clôture de l'exercice s'en trouvent majorés d'autant.

L'annexe ne précise pas que la demanderesse prétend à percevoir des dommages et intérêts pour une somme s'élevant à 154 000€ majorés de 5 000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile ainsi qu'aux entiers dépens.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Compte tenu des points de désaccord exprimés dans le paragraphe « Fondement du refus de certifier » ainsi que de la nature de l'opinion émise, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidence et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Il ne nous a pas été permis non plus de vérifier la publication sincère des comptes annuels de l'exercice précédent car ceux-ci n'ont pas été publiés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Tél : 05.59.84.89.71
Email : jean.cazaban@eoss.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, 11 juin 2026

Jean CAZABAN
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		Au 31/12/2023	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	227 318	220 580	6 738	4 097
Constructions	73 615	55 199	18 416	17 622
Installations techniques, matériel et outillages industriels	154 980	128 833	26 146	30 304
Autres immobilisations corporelles	198 098	177 990	20 108	22 022
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	9 341		9 341	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	297		297	297
Prêts				140
Autres immobilisations financières	2 973		2 973	3 973
TOTAL I	666 622	582 603	84 019	78 456
Comptes de liaison				
II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	88 413		88 413	48 041
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	12 402		12 402	15 620
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	848 498		848 498	583 931
Charges constatées d'avance	5 720		5 720	6 635
TOTAL III	955 033		955 033	654 227
Frais d'émission des emprunts				
IV				
Primes de remboursement des obligations				
V				
Ecart de conversion actif				
VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 621 655	582 603	1 039 052	732 683

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	500 746	402 122
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	245 722	98 624
Situation nette	746 468	500 746
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	746 468	500 746
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES	II	
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	167 360	155 954
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 201	43 468
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	28 118	25 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 904	6 885
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	292 584	231 937
Ecarts de conversion passif		
TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 039 052	732 683

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	400	285
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 371 790	1 266 917
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	13 461	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	72 595	26 933
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	182	305
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		62
TOTAL I	1 458 428	1 294 503
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	606 425	538 547
Aides financières	53 139	29 557
Impôts, taxes et versements assimilés	7 753	6 255
Salaires et traitements	89 646	98 141
Charges sociales	33 624	36 131
Dotations aux amortissements et dépréciations	18 554	20 527
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	399 702	439 541
TOTAL II	1 208 843	1 168 699
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	249 585	125 804
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 538	2 437
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 538	2 437
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 022	918
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 022	918
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 517	1 519
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	251 102	127 323

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 437	3 002
Sur opérations en capital		5
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	2 437	3 007
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 319	11 813
Sur opérations en capital	5 498	19 892
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	7 817	31 705
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-5 380	-28 699
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 463 404	1 299 946
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 217 682	1 201 322
EXCEDENT OU DEFICIT	245 722	98 624
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 1 039 052 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 245 722 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Logiciels | 3 à 5 ans, |
| • Constructions | 10 à 25 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 15 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 5 ans, |
| • Mobilier | 3 à 5 ans. |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 6 400 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen du SMIC majoré de 25%, soit 14.85 €/heure. Le montant estimé du bénévolat s'élève à un montant de 95 040 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3,38%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 0 euros.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains	223 886		3 432
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui	10 187		
- Générales, agencements et aménagements constructions	59 138		4 290
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	163 420		2 921
- Générales, agencements et aménagements divers	42 584		
Matériel :			
- De transport	56 569		
- De bureau et informatique, mobilier	93 673		5 273
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			9 341
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL			
	649 456		25 257
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	297		
Prêts et autres immobilisations financières	4 113		
TOTAL			
	4 410		
TOTAL GENERAL			
	653 866		25 257
CADRE B	Diminutions		Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession	
Valeur brute des immos en fin d'exercice			Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			227 318
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			10 187
- Gales, agencts et aménagt. const.			63 428
Installations :	11 361		154 980
- Techniques, matériel et outillage			
- Gales, agencts et aménagt. divers			42 584
- De transport			56 569
Matériel :			
- De bureau et informatique, mobilier			98 945
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			9 341
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL			
	11 361		663 351
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			297
Prêts et autres immobilisations financières	1 140		2 973
TOTAL			
	1 140		3 270
TOTAL GENERAL			
	12 501		666 622

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
TOTAL							
Terrains				219 789	792		220 580
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui				10 187			10 187
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				41 516	3 496		45 012
Installations techniques, matériel et outillage industriel				133 115		4 282	128 833
Installations générales, agencements et aménagements divers				42 312	271		42 584
Matériel de transport				35 698	6 226		41 924
Matériel de bureau et informatique, mobilier				92 793	690		93 483
Emballages récupérables et divers							
TOTAL				575 410	11 475	4 282	582 603
TOTAL GENERAL				575 410	11 475	4 282	582 603
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires		Dotations			Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE		
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 973		2 973
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	88 413	88 413	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	680	680	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	11 722	11 722	
Charges constatées d'avance	5 720	5 720	
TOTAL	109 509	106 536	2 973

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

19 752

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	136 202	19 860	80 543	35 799
Fournisseurs et comptes rattachés	83 201	83 201		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	9 616	9 616		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 127	18 127		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	375	375		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées	31 158	31 158		
Autres dettes	13 904	13 904		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	292 584	176 242	80 543	35 799

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

19 752

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	402 122	98 633			500 746
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	98 624				245 722
Situation nette	500 746	98 633			746 468
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	500 746	98 633			746 468

Commentaire

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 698	10 535
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	13 174	11 660
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	57 873	22 195

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés	31 625	47 140
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	6 056	7 469
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	37 682	54 609

Commentaire

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 698.31	10 534.69
Dettes fiscales et sociales	13 174.40	11 660.32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	57 872.71	22 195.01

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 698.31	10 534.69
40800000 Fourn. fact.non parvenues	44 698.31	10 534.69
Dettes fiscales et sociales	13 174.40	11 660.32
42820000 Provisions pour CP	9 616.35	8 487.18
43820000 Organ soc autres à payer	3 247.65	3 149.14
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	61.41	24.00
44860000 CHARGES A PAYER	248.99	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	57 872.71	22 195.01

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Charges :	- D'exploitation	5 720	6 635
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		5 720	6 635

Commentaire

Détail des charges constatées d'avance

Charges Constatées d'Avance	Période		Montants Exploitation	Montants Financier	Montants Exceptionnel
	Début	Fin			
IVECO loc 18/01 -17/02/25 GJ 393 `	18/01/2025	17/02/2025	859		
IVECO loc 15/12/24-25/01/25 GK 28	15/12/2024	14/01/2025	388		
IVECO loc 18/12/24-17/01/25 GJ 39	18/12/2024	17/01/2025	471		
IVECO loc 18/12/24-17/01/25 GJ 27	18/12/2024	17/01/2025	471		
IVECO loc 18/01 -17/02/25 GJ 275 `	18/01/2025	17/02/2025	859		
IVECO loc 15/12/24- 25/01/25 GK 3	15/12/2024	14/01/2025	388		
IVECO loc 15/01-14/02/25 GK 361	15/01/2025	14/02/2025	859		
IVECO loc 15/01-14/02/25 GK 294	15/01/2024	14/02/2025	97		
GRENKE loc imp 01/01-31/03/2025	01/01/2025	31/03/2025	248		
BELTA maint imp 30/12/24-30/03/20	01/01/2025	31/03/2025	198		
GESTIMUM maint log compta 2025	01/01/2025	31/12/2025	576		
ORANGE abomnt 01/01 -31/01/2025	01/01/2025	31/01/2025	229		
ORANGE abomnt 27/12/24-26/02/25	27/12/2024	26/02/2025	74		